



Doc. 13615

30 septembre 2014

Les conséquences humanitaires des menaces proférées par le groupe terroriste dénommé «Etat islamique»

Proposition de résolution

déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Ledit «Etat islamique» est un groupe terroriste extrémiste qui s'est emparé de grandes parties de territoire dans l'est de la Syrie et dans le nord et l'ouest de l'Irak. Sa brutalité et sa violence, qui se traduisent notamment par des massacres et des enlèvements, des décapitations et des actes de torture perpétrés à l'encontre de membres de minorités religieuses ou ethniques, ont entraîné de grands déplacements de population et ont encore aggravé considérablement la situation humanitaire dans la région, qui subit déjà les conséquences catastrophiques de l'actuel conflit armé en Syrie et des conflits précédents.

Selon le HCR, l'avancée de l'«Etat islamique» ces six derniers mois a provoqué un déplacement interne de près de 2 millions de personnes en Irak, alors que ce pays comptait déjà 1 million de déplacés internes et 275 000 Syriens réfugiés sur son territoire. Quant à la Syrie, elle comptait 4,25 millions de déplacés internes et 2,2 millions de Syriens avaient déjà fui le pays avant l'avancée de l'«Etat islamique», qui a causé de nouveaux déplacements. Rien que depuis le 19 septembre 2014, ce sont plus de 138 000 réfugiés, principalement des Kurdes syriens, qui ont fui pour échapper aux menaces de l'«Etat islamique», ont traversé la frontière turque et sont entrés dans le sud de la Turquie.

Les réfugiés en provenance de Syrie et d'Irak cherchent à obtenir une protection d'abord dans les pays voisins, dont les capacités d'accueil sont mises à rude épreuve. Par ailleurs, plus de 100 000 sont arrivés en Europe, souvent après un voyage périlleux organisé par un réseau international de trafic illicite de migrants et au cours duquel beaucoup ont perdu la vie.

L'Assemblée parlementaire ne peut pas rester silencieuse face à cette crise humanitaire majeure; elle devrait contribuer à identifier les possibilités d'y répondre et d'améliorer la situation, qui est dramatique. Elle devrait appeler les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en matière d'assistance internationale, d'aide humanitaire et de protection des réfugiés.

